

Bruxelles branchée sur trois volts par mètre

■ **L'ordonnance visant à limiter les émissions des antennes GSM votée hier ne sera appliquée que dans deux ans**

BRUXELLES ▽ Ça y est ! Sur base de ses compétences en matière d'environnement, la Région bruxelloise vient de décider de limiter les émissions des antennes GSM à 3 volts par mètre (V/M) sur son territoire. Une norme largement inférieure à celle du fédéral (20,6 V/M), mais qui ne pourra être appliquée et contrôlée que dans deux ans.

"Bruxelles-Environnement doit maintenant établir un cadre précis pour faire en sorte que nulle part à bruxelles, les émissions ne dépassent les 3 V/M, explique Dominique Braeckman (Ecolo), cheville ouvrière de ce nouveau texte. Ce qui nécessitera un gros travail et des moyens techniques importants. Mais vu que Bruxelles-Environnement n'a pas attendu le vote pour commencer, j'ai bon espoir que cela soit fait avant deux ans". Les partis politiques signataires du texte (Ecolo, PS, CDH, MR), estiment appliquer le principe précaution puisqu'aucun con-

sensus scientifique n'existe encore sur l'effet des rayonnements émis par les antennes sur la santé.

Dans de précédents articles, nous avons déjà évoqué le fait que la plupart des antennes actuellement en service émettent déjà en dessous de 3V/M, et que l'ordonnance ne changerait finalement pas grand-chose pour les Bruxellois. *"Cette idée se base sur une étude effectuée il y a deux ans sur 400 sites en Belgique et qui avait révélé que seul 8 % d'entre eux dépassaient cette limite, répond Dominique Braeckman. Mais tous les sites n'ont pas été mesurés et le nombre d'antennes ne cesse d'augmenter. Je suis certaine que plus de 10 % des sites dépassent les 3 V/M. Au moins notre norme permet d'encadrer les installations nouvelles d'antennes."*

De son côté, Teslabel, association luttant contre la pollution électromagnétique, considère cette ordonnance comme une *"duperie"*, un chèque en blanc permettant aux opérateurs d'émettre à 3 V/M partout à Bruxelles. L'ASBL signale que nombre d'études indépendantes ont identifié des troubles pour la santé dus à des rayonnements bien inférieurs. C'est pourquoi elle a appelé les députés bruxellois à ne pas voter cette nouvelle norme.

Ma. C.